

# E FOOT 38

## Procès Verbal N° 465



### SAISON 2019-2020

*Journal officiel  
du District de l'Isère de Football*



**LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE**

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

# Table des Matières

## Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....	3
COMMISSION D'APPEL .....	7
COMMISSION DES ARBITRES.....	8
COMMISSION F.M.I.....	12
COMMISSION DELEGATIONS .....	13
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	14
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	15
COMMISSION FUTSAL .....	17
COMMISSION FEMININES .....	19
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES .....	21
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	23
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE....	28
COMMISSION TECHNIQUE.....	29
COMMISSION DES TERRAINS .....	36

## COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62  
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE  
SECRETARIAT  
TRESORIER  
APPEL  
ARBITRES  
DISCIPLINE  
TERRAINS  
FEMININES  
ENTREPRISES-FUTSAL  
REGLEMENTS  
SPORTIVE  
STATUT DE L'ARBITRAGE  
TECHNIQUE

04 76 26 87 70  
04 76 26 82 90  
04 76 26 82 92  
04 76 26 87 72  
04 76 26 82 94  
04 76 26 82 97  
04 76 26 82 95  
04 76 26 87 73  
04 76 26 87 74  
04 76 26 82 96  
04 76 26 87 71  
04 76 26 87 75  
04 76 26 82 99

## NOS PARTENAIRES



**SUD RHÔNE ALPES**  
Toute une banque  
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère  
Direction  
Départementale de la  
Cohésion Sociale



**isère**  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)



**MEMOCLUB**  
votre nom devient une marque  
[www.memoclub.fr](http://www.memoclub.fr) / Tél : 04 76 33 05 91  
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer. Récompenser. Communiquer

**CAEC**  
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES  
04 76 72 33 88  
[caec-chauffage-climatisation.com](http://caec-chauffage-climatisation.com)



bonne impression  
La confiance, ça se mérite  
SAMSUNG  
BUSINESS



**Banque Alimentaire**  
de l'Isère

# SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 17 DECEMBRE 2019

## FERMETURE DE FIN D'ANNEE

En raison des Fêtes de Fin d'année, nous vous informons que les bureaux du District seront fermés du 24 décembre 2019 au 1er janvier 2020. Réouverture le jeudi 2 janvier 2020.



## TRESORERIE

**FORFAIT JOURNEE**  
**Du 7-8 DÉCEMBRE 2019**

**AMENDE 32 €**

THODURE D5  
BALMES NORD ISERE U13D4

**Du 14-15 DÉCEMBRE 2019**

**AMENDE 32 €**

MIRIBEL D4

ASCOL D5  
DOMARIN 22 U20  
LCA FOOT 38 U18D3  
PAYS ALLEVARD U15D3  
SASSENAGE U13D4  
REVENTIN U13D4



# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 465

**JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019**

## **FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FUTSAL DU 7 DÉCEMBRE 2019**

**AMENDE 140 €**

FUTSALL DES GEANTS                      CPFUT

## **FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FOOT A8**

**Du 15 DÉCEMBRE 2019**

**AMENDE 32 €**

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE CPFEMA8

## **FM NON RETOURNEE**

**Du 30 NOVEMBRE 2019**

**AMENDE 75 €**

PAYS ALLEVARD                      U15FA8

VILLENEUVE                      U13D1

CHIRENS 2                      U13D3

CHIRENS 3                      U13D3

FUTSALL DES GEANTS              FUTD2

**Du 2 AU 7 DÉCEMBRE 2019**

**AMENDE 75 €**

PAYS ALLEVARD                      U13D2

GRESIVAUDAN                      U13D4

ST MARTIN D'HERES 4              U13D4

ST MARTIN D'HERES 5              U13D4

ST MARTIN D'HERES 6              U13D4

GREN. SP. ENTREPRISE              ENT A11

## **FMI NON RETOURNEE**

**Du 8 DÉCEMBRE 2019**

**AMENDE 75 €**

ECBF                      D5

LE PONT DE BEAUVOISIN              FEMA11D2

**Du 14-15 Décembre 2019**

**AMENDE 75 €**

VALLEE GRESSE                      U18D1

VALLEE DE L'HIEN                      U15D2

COMMELLE                      U15D2

GF38 FILLES                      U15D3

BALMES NORD ISERE                      U15D3

SEYSSINS                      U18D2

2 ROCHERS                      U18D3

VALLEE DE L'HIEN                      U18D3

ST MAURICE L'EXIL                      U18D3

VALLEE GRESSE                      D2

DOLOMIEU                      D4

RUY MONTCEAU                      D5

## **NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS**

**Du 9-15 DÉCEMBRE 2019**

**AMENDE 11 €**

GIERES                      U13D4

MJC ST HILAIRE DE LA COTE              U13D2

VINAY                      U13D3

VINAY                      U13D4

NOTRE DAME DE MESSAGE              U13D4

BALMES NORD ISERE                      U13D4

VER SAU                      U13D4

VIRIEU FUTSAL                      FUTD1

FUTSALL DES GEANTS                      FUTD2

ASPTT CORPOS 2                      CPENT A11

## **FM INCOMPLETE**

**AMENDE 25 €**

**Du 8 DÉCEMBRE 2019**

FC VOIRONNAIS FUTSAL              CPEFUT

## **CHALLENGE U13 FESTIVAL ISÈRE**

**JOURNÉE 2**



CROLLES

**NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE**

**JOURNÉE 2**

**CHALLENGE U13 FESTIVAL ISÈRE**

**AMENDE 25 €**

**MISTRAL 2**

VALLEE GRESSE 2

BAJATIERE

VOIRON MOIRANS

VINAY 2

LA BATIE DIVISIN

ESTRABLIN

**LISTE DES CLUBS ABSENTS A L'ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER  
DU 7 DECEMBRE 2019**

**AMENDE 260 €**

527000 BOUCHAGE-PASSINS

526562 BOURG OISANS FC

519932 CHATTE US

534738 CHEYSSIEU AM.S

528356 DOMARIN AS

590636 FUTSAL JOGA

550477 FUTSAL PICASSO

582053 FUTSAL VIRIEU RC

582073 FUTSAL DES GEANTS

504338 GIERES US

550854 PONT DE CLAIX FC

504777 SASSENAGE US

616067 SEMITAG CE

519935 SEYSSINET AC

664082 UMICORE FOOT

550795 VALLEE BLEUE FC

504450 VERSOUD FC

533035 VILLENEUVE AJAT

533561 VINAY FC

509473 VOREPPE

**CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 DECEMBRE 2019  
(CLUBS DÉBITEURS DE PLUS DE 100 €)**

17-3 – PROCÉDURES ET SANCTIONS :

- a) EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT, LE DOSSIER DU CLUB EST TRANSMIS À LA COMMISSION DES RÈGLEMENTS, LAQUELLE EFFECTUE UNE MISE EN DEMEURE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION AINSI QUE PAR LE SITE INTERNET DU DISTRICT. TOUS LES FRAIS DE PROCÉDURE DE RECouvreMENT SONT IMPUTÉS AUX CLUBS. LE CLUB REDEVABLE DES SOMMES DUES AU DISTRICT A UN DÉLAI TOTAL DE 4 SEMAINES À COMPTER DE L'ÉMISSION INITIALE DU RELEVÉ DE COMPTE POUR RÉGULARISER DÉFINITIVEMENT SA SITUATION. EN CAS DE NON RÉGULARISATION, IL EST PÉNALISÉ PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES RÈGLEMENTS, D'UN RETRAIT DE 3 POINTS AU CLASSEMENT DE TOUTES LES ÉQUIPES DU CLUB QUI DISPUTENT UN CHAMPIONNAT ORGANISÉ PAR LES INSTANCES DU DISTRICT AVEC CLASSEMENT.

**LES CLUBS CI-DESSOUS SE VERRONT RETIRER 3 (TROIS) POINTS AU CLASSEMENT CONCERNANT TOUTES LEUR ÉQUIPES EN VERTU DE L'ARTICLE 17.3 DU RÈGLEMENT FINANCIER (CI-DESSUS), AVEC DATE D'EFFET LE 31 DÉCEMBRE 2019.**



520296 ABBAYE US

533035 VILLENEUVE AJAT

552674 ES TARENDAISE

564194 GR JEUNES VEZERONCE HUERT DOLOMIEU

581081 RACING CLUB ALPIN FUTSAL

---

## CORRESPONDANCES

---

### TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

**DISCIPLINE : CLAIX – FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE – CRESPO F. – GIROUD R. – KHIAL A. – FC MOIRANS – CHAMMY J. – BELKHIR R. – BRIOUA N. – MILIANI H. – MORE C. – AVETTAND NICOUD J. – BOULORD J.M. – DUTCKOWSKI Y. – FC ECHIROLLES**

**APPEL : USVO**

**REGLEMENTS : VEZERONCE HUERT – RO-CLAIX – LA MURETTE – IZEAUX – ND DE MESSAGE – LIERS – ND DE MESSAGE.**

## RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

AUTRES E-MAILS	
DISTRICT	<a href="mailto:DISTRICT@ISERE.FFF.FR">DISTRICT@ISERE.FFF.FR</a>
PRESIDENT	<a href="mailto:PRESIDENT@ISERE.FFF.FR">PRESIDENT@ISERE.FFF.FR</a>
VICE PRESIDENT DELEGUE	<a href="mailto:HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR">HERVE.GIROUD-GARAMPON@ISERE.FFF.FR</a>
TRESORIER	<a href="mailto:JRAYMOND@ISERE.FFF.FR">JRAYMOND@ISERE.FFF.FR</a>
COMPTABILITE	<a href="mailto:COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR">COMPTABILITE@ISERE.FFF.FR</a>
SECRETAIRE GENERAL	<a href="mailto:SECRETAIRE-GENERAL@ISERE.FFF.FR">SECRETAIRE-GENERAL@ISERE.FFF.FR</a>
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	<a href="mailto:ELISABETH.BELOT@ISERE.FFF.FR">ELISABETH.BELOT@ISERE.FFF.FR</a>
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	<a href="mailto:THOMAS.BARTOLINI@ISERE.FFF.FR">THOMAS.BARTOLINI@ISERE.FFF.FR</a>
EDUCATEUR SPORTIF	<a href="mailto:DAVID.CAZANOVE@ISERE.FFF.FR">DAVID.CAZANOVE@ISERE.FFF.FR</a>
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	<a href="mailto:JEREMY.HUGONNARD@ISERE.FFF.FR">JEREMY.HUGONNARD@ISERE.FFF.FR</a>
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	<a href="mailto:NICOLAS.BROTONS@ISERE.FFF.FR">NICOLAS.BROTONS@ISERE.FFF.FR</a>

E-MAILS COMMISSIONS	
APPEL	<a href="mailto:APPEL@ISERE.FFF.FR">APPEL@ISERE.FFF.FR</a>
ARBITRES	<a href="mailto:ARBITRES@ISERE.FFF.FR">ARBITRES@ISERE.FFF.FR</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR">DELEGATIONS@ISERE.FFF.FR</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR">DISCIPLINE@ISERE.FFF.FR</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR">FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR</a>
FUTSAL	<a href="mailto:FUTSAL@ISERE.FFF.FR">FUTSAL@ISERE.FFF.FR</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:SPORTIVE@ISERE.FFF.FR">SPORTIVE@ISERE.FFF.FR</a>
TERRAINS	<a href="mailto:TERRAINS@ISERE.FFF.FR">TERRAINS@ISERE.FFF.FR</a>
FEMININES	<a href="mailto:FEMININES@ISERE.FFF.FR">FEMININES@ISERE.FFF.FR</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ETHIQUE@ISERE.FFF.FR">ETHIQUE@ISERE.FFF.FR</a>

**Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

## COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – MARDI À PARTIR DE 16H.

### REUNION DU MARDI 17/12/2019

Président : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, J.M. KODJADJANIAN, R. EL RHAFFARI, V. SCARPA.

Excusés : F. MOREL, F. AGACI, G. BISERTA, R. NODAM.

### CONVOICATIONS

#### MODIFICATION date et horaire d'audition :

DOSSIER N°14 : Appel du club de L'USVO en date 09/12/2019 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 03/12/2019 parue le jeudi 05 Décembre 2019.

Match : USVO 2 / FC ST MARTIN D'HERES 3 – SENIORS – D5 - POULE A du 08/12/2019.

**L'audition aura lieu le mardi 21/01/2020 à 19H15.**

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

DOSSIER N°15 : Appel du club de FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE en date 13/12/2019 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 10/12/2019 parue le jeudi 12 Décembre 2019.



PV N° 465 **JEUDI 19 DECEMBRE 2019**

Match : FORMAFoot BIEVRE VALLOIRE / FC LIERS – SENIORS FEMININES A 8 - POULE D du 20/10/2019.

L'audition aura lieu le mardi 02/02/2019 à 18H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre est convoqué par sa boîte mail personnelle.

DOSSIER N°16 : Appel du club de FC LIERS en date 17/12/2019 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 10/12/2019 parue le jeudi 12 Décembre 2019.

Match : FORMAFoot BIEVRE VALLOIRE / FC LIERS – SENIORS FEMININES A 8 - POULE D du 20/10/2019.

L'audition aura lieu le mardi 02/02/2019 à 18H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre est convoqué par sa boîte mail personnelle.

Le Président  
Michel VACHETTA

Le Secrétaire  
André SECCO

---

## COMMISSION DES ARBITRES

### PERMANENCE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO

Présents : J. CHARLES - R. NASRI.

À tous les arbitres qui officient en D1 et D2

RAPPEL FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier LA PRÉSENCE ET L'IDENTITÉ DES ÉDUCATEURS DÉSIGNÉS OFFICIELLEMENT.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique

## REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

**Rappel:** consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

**Rappel:** rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

## COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :

Informations du docteur SCELLIER Christian concernant les examens cardio des arbitres saison 2020-2021

Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants :

### Arbitres de plus de 18 ans :

1 échographie cardiaque. Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en n'ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du District.

**De plus pour les arbitres de plus de 35 ans :** une épreuve d'effort est dorénavant obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà passé une doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si pas déjà fait). Et ceux n'en n'ayant pas encore passé doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1 semestre 2020; Puis adresser le compte rendu au Secrétariat du district.

Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.



## FORMATION INITIALE D'ARBITRE

Une formation est organisée par l'IR2F, au District de l'Isère à Sassenage, les samedis 11, 18 et 25 Janvier 2020

### Les dossiers de candidatures sont en ligne :

<https://isere.fff.fr/simple/formation-initiale-arbitre-sassenage-38/>

Dossiers d'inscriptions à retourner à l'IR2F par courrier ou messagerie à :

Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

350 B Avenue Jean Jaurès 69007 LYON

[formations@laurafoot.fr](mailto:formations@laurafoot.fr)

### COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COMMISSION DE DISCIPLINE : fiches navettes, pris note.

LAURAFoot Compétitions : transmission des rencontres coupe séniors LAURA du 18/12/2019 au 22/12/2019 pour désignations arbitres assistants.

EL ABED BEN MAHREZ Mohamed : arbitre tunisien venu en France pour faire des études supérieures, demande les modalités pour arbitrer dans notre district, transmis au responsable qui vous contactera pour vous informer des démarches à effectuer.

### COURRIERS CLUBS :

ENTENTE GRESIVAUDAN FEMININE : courrier concernant l'arbitrage match féminin EG2F / CLAIX F, du 08/12/2019 à Villard Bonnot, Pris note, transmis au responsable concerné pour suite à donner. Concerne la commission de discipline du district.

FC CHAMPAGNIER : demande de rendez-vous avec le président de la CDA, par rapport aux problèmes d'arbitrage rencontrés lors de leurs matchs, transmis pour suite à donner.

MOIRANS FC : rapport sur les faits, match U15 D3 Poule D, MOIRANS FC / US RO CLAIX du 14/12/2019, pris note, sont concernées plusieurs commissions du district.

US REVENTINOISE : absence arbitre match séniors D4 Poule E, du 15/12/2019, E2S /USR3 : transmis au responsable pour enquête et suite à donner.

## COURRIERS ARBITRES :

REBAYA Mohamed : relance par rapport à son problème de non-paiement du club de MISTRAL, match U15 D3 du 23/10/2019 MISTRAL GRENOBLE/ FC2A, transmis pour suite à donner.

DOUSSON Thomas : pris note de votre remplacement concernant le tutorat du 01/12/2019, match U15 D3 SMH / VERSOUD, remerciements.

BERRABHA Abdelkader : demande de paiement suite à son déplacement au stade de MENS, pour le match U18 DU 14/12/2019 SUD ISERE /USVO GRENOBLE, aucune équipes sur place, match reporté sans prévenir l'arbitre, transmis pour suite à donner.

ABBOU Hatim : envoi de son certificat médical pour indisponibilité, pris note.

LACHRAF Adil : *envoi* de son certificat médical pour indisponibilité, pris note.

MARKOVIC Dragana : envoi de son certificat médical pour indisponibilité, pris note.

BOUTALEB Mohamed : envoi de son certificat médical pour indisponibilité, pris note.

LECOMPTE Gary – HAUTCOEUR Thomas : demande faite par les parents des jeunes arbitres de 16 ans à la commission médicale du district pour la saison 2020-2021 sur la nécessité de faire une échographie ou une simple consultation pour l'obtention de leur licence arbitre. La réponse vous sera transmise suite à l'avis du médecin du district.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
T'ES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

## COMMISSION F.M.I.

### REUNION COMMISSION DU 17 DECEMBRE 2019

Président : M. MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR ; GIROUD GARAMPON

#### FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON Pour les CLUBS

- Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J-3 (par exemple le jeudi pour le dimanche) :

Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

#### ATTENTION :

**L'équipe recevante est en charge de la FMI à cest la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.**

#### I) PREPARATION DES EQUIPES BONNES PRATIQUES

##### ⇒ L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT.**

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir 21H au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir 21H au plus tard

#### II) RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH

##### ⇒ UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles ne doivent être réalisées que sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => => **entre le samedi 22 heures et le dimanche 10heures impérativement, puis désactiver le wifi**

**IMPORTANT :** Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données.** il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.



En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

# COMMISSION DELEGATIONS

## REUNION DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN      Portable : 06.33.54.57.25

**PRESENTS** : MM. BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, HESNI MOHAMMED

**Permanence Commission** : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail** : delegations@isere.fff.fr

### DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par mail officiel ou courrier avec entête du Club.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

### Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District DOCUMENTS, Trombinoscope des Délégués 2019-2020.

### Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

### RECTIFICATIF DESIGNATIONS :

SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U18 D2 Poule C	ECBF	CREYS MORESTEL	<b>CICERON Fabien</b>	Frais aux 2 Clubs



## DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2019

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Sénior D2 Poule A	PONTCHARRA	CROLLES	EL RHAFFARI Reda	Caisse de Péréquation
Sénior D2 Poule A	SASSENAGE US 2	TULLINS AS	MORE Claude	Caisse de Péréquation
Féminine à 11 D2	MOIRANS	VOUREY	DIASPARRA Guillaume	Frais aux 2 Clubs

### DESIGNATIONS :

## SAMEDI 21 DÉCEMBRE 2019

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U20	NIVOLAS	O VILLEFONTAINE	Nicolas DURAND	Frais aux 2 Clubs
U18 D1	VALLEE DE GRESSE	CROLLES	Marc MALLET	Frais aux 2 Clubs

# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

## REUNION COMMISSION DU 17 DECEMBRE 2019

**Président** M. MALLET

**Présents** : M. MONTMAYEUR, JP BERT, H GIROUD GARAMPON ; A EL GHARBI

### COURRIERS

Club de l'ISLE D'ABEAU : Vous devez envoyer votre liste de délégués avec les numéros de licence, pour que cette liste soit prise en compte

Rapport de délégués G. DIASPARRA

Club Entente Grésivaudan Féminin

### BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 464 sur le site du District de l'Isère Football

**Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....**

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

---

## RECIDIVE CLUBS

---

Le tableau à jour au PV numéro 463 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

---

## DELEGUES CLUBS

---

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

### Listes non reçues ce jour

2 Rochers, Ascol Foot 38, Beaurepaire, Bourg d' Oisans, Claix, Cote Saint Andre, Creys-Morestel, Crossey, Eybens, Fc2a, Grenoble Dauphiné, Gresivaudan, Isle D'Abeau, Les Avenières, Nivolas V., Cs, Noyarey, Pont de Claix, Pontcharra, Quatre Montagnes, Rives,

St Andre Le Gaz, St Antoine, St Maurice l'Exil, Tour St Clair, Touvet Terrasse, Turcs Grenoble, Uo Portugal, USVO, Vallée Bleue, Vallée De l'Hien, Varezze, Villefontaine, Voreppe, Vourey

Listes reçues mais non validée :La Sure

---

# COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 17 DECEMBRE 2019 – PV 465

PRÉSENTS : FARID EL MASSOUDI - PATRICK MONIER.

## CORRESPONDANCE

**COURRIEL CFE (COMMISSION FOOT ENTREPRISE) :** [FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR](mailto:FOOT-ENTREPRISE@ISERE.FFF.FR)

**90. VILLE DE GRENOBLE, TERRAINS :** NOTÉ (MATCH À BACHELARD).

**91. GSE :** NOTÉ(FM).

**92. FASSON :** NOTÉ, AMENDES FM ET RÉSULTAT NON SAISI.

**93. BILIEU :** NOTÉ (FM).



**94. SAINT-MARTIN D'URIAGE :** NOTÉ, MATCH (COUPE VS DEUX ROCHERS 1) REPORTÉ SUITE CONDITIONS MÉTÉO, DIRIGEANTS VOUS CONTACTER POUR FIXER UNE DATE DE REPORT EN FONCTION DU CALENDRIER ET PRÉVENIR LA CFE.

## COORDONNEES

**Arbitres :** Riad NASRI, 06.21.62.45.26.

**Règlements :** Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77.

**Terrains ville de Grenoble :** Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69.

**Correspondants Foot à 8 et à 11 :** <https://isere.fff.fr/category/foot-entreprise/>, onglet Coordonnées.

## FOOT A 8 ET A 11, COUPE FUTSAL-ENTREPRISE

La 7ème édition de la Coupe Futsal-Entreprise (coupe organisée par la Commission Futsal uniquement pour les équipes participant aux compétitions Foot Entreprise et Foot Senior à 8 & Entreprise) aura lieu en janvier ou février 2020 (samedi 25/01 ou 01/02 en fonction du nombre d'équipes inscrites). Les équipes intéressées (5 à 10 joueurs par équipe) doivent s'inscrire auprès de la Commission Futsal. Pour tout renseignement, contacter la commission Futsal ou la commission Foot Entreprise.

## FOOT ENTREPRISE A 11, D1

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**J07. ASPTT 3 Sifac – Belledonne.**

Lundi 13/01/2020, 20h00. Espagnac, Grenoble.

**J07. ASPTT 1 La Poste – CD Varcès.**

Lundi 13/01/2020, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**J07. GSE – CEA 2 Grenoble.**

Lundi 13/01/2020, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

**J07. CEA 1 ST – Air Liquide.**

Lundi 13/01/2020, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

**Exempt (13/01/2020) : ASPTT 2 ST.**

## FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE D1

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**J07. Métropolitains – Deux Rochers 1.**

Lundi 13/01/2020, 20h00. Bachelard, Grenoble.

**Matches à jouer semaine du 13 au 16/01/2020**

**J07. Eybens – Fasson.**

**J07. Saint-Martin d'Hères – Saint-Martin d'Uriage 1.**

**J07. Exempt : Jarrie-Champ.**

## FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE D2

*SOUS RÉSERVE ÉQUIPES À JOUR DE LEUR SITUATION ET JOUEURS QUALIFIÉS.*

**MATCHES À JOUER SEMAINE DU 13 AU 16/01/2020**

**J07. DEUX ROCHERS 2 – BILIEU.**

**J07. FONTAINE LES ILES – ABBAYE.**

**J07. TOUVET-TERRASSE – SAINT-PAUL-DE-VARCES.**

**J07. SAINT-MARTIN D'URIAGE 2 – SEYSSINS.**

**J07. EXEMPT : UMICORE.**

**\*\*\* LA COMMISSION FOOT ENTREPRISE VOUS SOUHAITE D'EXCELLENTE FÊTES \*\*\***

# COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

## REUNION DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

**Présents** : MM. LOUIS J - CARRETERO C

**Excusés** : M.J MUFFAT-JOLY - SUEUR P. – GELMO B.

La Commission Futsal rappelle aux clubs  
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



**ADRESSE MAIL DE LA COMMISSION** : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

### COURRIERS :

RC Virieu Futsal : Lu et noté.

Vallée du Guiers : **Lu et noté.**

Deux Rochers FC : Lu et noté.

### INFO :

Les U17 ne peuvent jouer en séniors qu'avec le double surclassement **médical**.

Tous les clubs de futsal jouant au plus bas niveau (D2) qui dépendent d'un club libre peuvent faire participer un maximum de 3 joueurs possédant une licence foot libre.

**RAPPEL A TOUS LES CLUBS** : les changements de date des rencontres doivent nous être communiqués au minimum 10 jours avant la date de la rencontre par mail.

### **Coupe Nationale Futsal :**

5° tour : Le Samedi 11/01/2020

Condrieu Futsal Club / Espoir Futsal 38

### **Coupe Départementale Futsal :**

¼ de final : (du 06/01 au 12/01/2020)



PV N° 465 **JEUDI 19 DECEMBRE 2019**

RC Alpin 2 / Espoir Futsal 38 2 : Le Dimanche 12/01/20 à 19h00 (gymnase le vergeron, Moirans).

Arbre de vie / Nuxerete Fs 38 2 : Le vendredi 10/01/20 à 20h30 (gymnase COSEC, Bourgoin).

Nuxerete 1 / JOGA 2 : Le Samedi 11/01/20 à 20h00 (gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

As Fontaine / FO Rivois : Le Dimanche 12/01/20 à 15h00 (gymnase en attente de la mairie).

## **Coupe Départementale Futsal Jeunes U13 : U15 : U18 et Féminines séniors:**

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès du DIF, la date de clôture des inscriptions est fixée au 17/12/2019. Par ailleurs, si un club a la possibilité de nous accueillir pendant la trêve hivernale, merci de faire un courrier au DIF.

### Clubs inscrits :

U13 : USVO : 3 équipes.

FO Rivois : 1 équipe.

US Corbelin : 1 équipe.

US Sassenageoise : **2 équipes.**

Deux Rochers : 2 équipes.

**Vallée du Guiers : 4 équipes.**

FC Voiron Moirans : 1 équipe.

Futsal des Géants : 1 équipe.

U15 : Mistral FC : 3 équipes.

FO Rivois : 1 équipe.

Manival : 1 équipe.

**Vallée du Guiers : 2 équipes.**

Deux Rochers : 2 équipes.

U18 : Nuxerete Fs 38 : 1 équipe.

Deux Rochers : 2 équipes.

**Vallée du Guiers : 4 équipes.**

Vie et Partage : 1 équipe.

Féminines Séniors :

Pays Voironnais : 1 équipe.

FO Rivois : 1 équipe.

Isle d'Abeau FC : 1 équip

OC Eybens : 1 équipe.

AS Vézeronce-huert : **1 équipe.**

AS Grésivaudan : 1 équip

Futsal des Géants : 1 équipe.

## **Championnat D1 :**

1° journée (du 30/09 au 06/10/19):

Vie et Partage 2 / RC Virieu Futsal 1 : Pour cause de gymnase non disponible, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

3° journée (du 11/11 au 17/11/19):

Pays Voironnais / L'arbre de Vie 1 : Reporté à une date ultérieure.

## **Championnat D2 :**

3° journée (du 11/11 au 17/11/19):

Espoir Futsal 38 2 / Nuxerete Fs 38 2 : **Reporté pour cause de réquisition du gymnase par la Préfecture suite aux intempéries.**



# COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

**Courriers** : CHARVIEU, GUC FF, VALMONTAISE, VALLEE BLEUE, FORMAFOOT BV, SUD ISERE, VEZERONCE HUERT, ISLE D'ABEAU, CHARVIEU, ST CASSIEN, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, CROLLES,

## RASSEMBLEMENT U8F à U11F DIMANCHE 8 MARS

Dans le cadre de la journée de la femme il est organisé un rassemblement pour les catégories U11F, U10F, U9F et U8F. Il sera organisé sous la forme d'un festi-foot de 9H30 à 11H30. Il concerne tous les clubs ayant des joueuses de ces catégories. Les inscriptions sont à faire auprès de la commission. De plus il est fait appel à candidature de clubs pour l'organisation de cette matinée du 8 Mars

## CHALLENGE FESTIVAL U13F

Il est rappelé que les clubs souhaitant participer à ce festival U13F, ont jusqu'au 15 Janvier pour procéder à l'inscription de leur équipe

## U15 F IMPORTANT

Une **réunion regroupant tous les clubs ayant une équipe U 15 F aura lieu courant Janvier** (la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement)

Présence OBLIGATOIRE du président ou de son représentant, de l'éducateur (ou de l'éducatrice) de l'équipe

Ordre du jour : devenir du championnat U15 F

## U18 F

Journée 1  
D 1 et D 2  
Reportée le 1 février 2020

## COUPE U18 F

Tour de cadrage  
VER SAU - EYBENS le 25 janvier 2020

## COUPE SENIORS A 8 DALMASSO

Tour de cadrage  
LIERS - SEYSSINS le 01 mars 2020



## REPROGRAMMATIONS des matchs :

### CHAMPIONNAT SENIORS A 11

#### D1

Journée 6  
Artas Charantonay- Nord Dauphiné / VOIRON-  
MOIRANS le 1 mars 2020

#### D2

Journée 2  
MOIRANS - VALMONTAISE le 09 février 2020  
ISLE D'ABEAU – SUD ISERE le 01 mars 2020  
Journée 7  
SUD ISERE - VALLEE BLEUE le 09 février 2020  
Journée 9  
SUD ISERE – GUC FF le 02 février 2020

### CHAMPIONNAT SENIORS A 8

#### D1

Journée 1  
VAREZE – ESTRABLIN le 1er mars 2020  
FORMAFOOT B V - A C N D 2 le 1er mars 2020  
LA SURE- RO CLAIX le 1er mars 2020  
Journée 2  
RO CLAIX- FORMAFOOT BV le 26 janvier 2020  
Journée 3  
DOMENE – BOURBRE le 1er mars 2020  
FORMAFOOT B V – ESTRABLIN le 23 février  
2020

#### D2

Poule A  
Journée 3  
FONTAINE – SEYSSINET le 23 février 2020  
Journée 4  
FONTAINE - 2 ROCHERS le 1er mars 2020

#### Poule B

Journée 1  
CHATTE- BREZINS le 1er mars 2020  
ST CASSIEN- MIRIBEL le 1er mars 2020  
LIERS – RIVES 2 février 2020  
Journée 2  
BREZINS – LIERS le 9 février 2020  
Journée 3  
BREZINS- RIVES le 23 février 2020  
LIERS – MIRIBEL le 23 février 2020

#### Poule C

Journée 1  
EYZIN ST SORLIN - FOUR le 1er mars 2020  
DOMARIN - CVL 38 le 1er mars 2020  
ENT. FOOT ETANGS- COLLINES le 1er mars 2020  
Journée 3  
ENT FOOT ETANGS – C V L 38 le 23 février 2020

## **RAPPEL**

La commission rappelle que les courriers **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININE** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer

Systématiquement :

**La Catégorie, la Poule et la Journée !!!**

### Toujours d'Actualité

- La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
- Pour jouer le samedi matin, il faut l'accord du club adverse
- Cette année, après avis de la commission technique, les U 15F joueront avec un ballon catégorie 5
- Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G

- Lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles d'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit.  
De même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)  
Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

**Le Président**  
**J. Issartel**  
**06 34 87 23 55**

---

# COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2019

**Présents** : A. Brault / L. Mazzoleni / G.Bouat / D. Guillard / D. Marchal / B.Buosi / C. Maugiron

**Excusé** : A. Remli

**Adresse mail de la commission** : [sportive@isere.fff.fr](mailto:sportive@isere.fff.fr)

**Arrêtés Municipaux** : St Sauveur, Gières, Estrablin, Fontanil, St Egrève (herbe), St Maurice l'Exil (Herbe), Varcès, Le Gua, Susville, Septème, Moidieu, Grenoble (herbe), Champagnier, Dolomieu, Artas, Cessieu, Trept, Beauvoir, St André le Gaz, St Paul de Varcès, ND de Message, Noyarey, Biol.

**U10 U10/U11 U11**

Vous avez jusqu'au 13 Janvier 2020 pour vos doléances et nouvelles inscriptions pour la phase printemps.

Après, il sera trop tard car les plateaux reprendront 3 semaines plus tard

Bonnes fêtes de fin d'année

Responsable Claude MAUGIRON Tél : 07 77 20 71 86

**U13**

**Rappel à tous les clubs concernant les horaires de matchs : merci d'utiliser foot-club pour les modifications**

Challenge Isère : ESTRABLIN 3 / VAREZE 2, pour information aux deux clubs, c'est le défi



PV N° 465 **JEUDI 19 DECEMBRE 2019**

jonglage qui, en cas de match nul, départage les équipes et non les tirs au but

Rappel au club d'UNIFOOT : le défi jonglage consiste à faire 50 jonglages du pied et 20 de la tête pour soit un maximum de 70 par joueur.

Les matchs non joués le 14 Décembre seront reprogrammés et ces reports seront consultables prochainement sur le site

Responsable Daniel GUILLARD, tel : 06 87 34 22 88

## U15 A 11

**Rappel à tous les clubs concernant les horaires de matchs : merci d'utiliser foot-club pour les modifications**

**Courrier** : RO-CLAIX dossier transmis aux règlements.

Les matchs non joués du 14 décembre ont été reprogrammés. Ces reprogrammations sont consultables sur le site

Le tirage de la coupe Pierre Dubois sera consultable sur le site en fin de semaine.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

## U18

**Rappel à tous les clubs concernant les horaires de matchs : merci d'utiliser Footclubs pour les modifications**

Les matchs non joués du 14 décembre ont été reprogrammés. Ces reprogrammations sont consultables sur le site

Le tirage de la coupe Noël PILOT sera consultable sur le site en fin de semaine

Responsable B. BUOSI, Tel : 06.74.25.85.94

## SENIORS

Les rencontres du 14 et 15 décembre qui n'ont pu se dérouler, ont été reprogrammées Ces informations sont à consulter sur le site

**Le Président**  
**L. Mazzoleni**

# COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

## REUNION DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

**Présents** : Mme BLANC, MM. BOULORD, REPELLIN, HUGOT, GALLIN, BONO

**Absents excusés** : M. PINEAU, ROBIN

### COURRIERS

#### RO-CLAIX / MOIRANS – U15 - D3 - Match du 14 décembre 2019

Match arrêté suite à blessure de joueur.

La commission des règlements donne match à rejouer à une date qui sera fixée par la commission compétente

### CLUBS EN INFRACTION AU STATUT DE L'EDUCATEUR

D1 et D2 (art 21-2-1-c et 22-2-2-b)

Club concerné : **BILIEU**

**Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL - Catégorie D2**

#### **b. Obligations concernant l'éducateur :**

Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR).

Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.

**Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur** : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1er match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

A l'expiration du 60ème jour après la date de la première journée de championnat (1ère journée le 09/09/2018, expiration du délai : le 9 novembre 2018) et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende de 50€ et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

journée	date	situation	N° et date du PV	Sanction et amende
7	10 novembre 2019	EDUCATEUR NON DIPLÔME	N°465 du 17/12/2019	moins 1 point et 50 €

8	24 novembre 2019	EDUCATEUR NON DIPLÔME	N°465 du 17/12/2019	moins 1 point et 50 €
9	01 décembre 2019	EDUCATEUR NON DIPLÔME	N°465 du 17/12/2019	moins 1 point et 50 €
10	08 décembre 2019	EDUCATEUR NON DIPLÔME	N°465 du 17/12/2019	moins 1 point et 50 €
11	15 décembre 2019	EDUCATEUR NON DIPLÔME	N°465 du 17/12/2019	moins 1 point et 50 €

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

- Club concerné : **C.V.L.38**

## **Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL - Catégorie D2**

### **b. Obligations concernant l'éducateur :**

Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR).

Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.

**Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur :** Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1er match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

A l'expiration du 60ème jour après la date de la première journée de championnat (1ère journée le 09/09/2018, expiration du délai : le 9 novembre 2018) et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende de 50€ et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

journée	date	situation	N° et date du PV	Sanction et amende
7	10 novembre 2019	EDUCATEUR NON DIPLÔME	N°465 du 17/12/2019	moins 1 point et 50 €

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

Club concerné : **PONTCHARRA**

## **Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL - Catégorie D2**

### **b. Obligations concernant l'éducateur :**

Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR).

Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.

**Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur :** Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1er match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

A l'expiration du 60ème jour après la date de la première journée de championnat (1ère journée le 09/09/2018, expiration du délai : le 9 novembre 2018) et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende de 50€ et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

journée	date	situation	N° et date du PV	Sanction et amende
7	10 novembre 2019	EDUCATEUR NON DIPLÔME	N°465 du 17/12/2019	moins 1 point et 50 €
8	24 novembre 2019	EDUCATEUR NON DIPLÔME	N°465 du 17/12/2019	moins 1 point et 50 €
9	01 décembre 2019	EDUCATEUR NON DIPLÔME	N°465 du 17/12/2019	moins 1 point et 50 €
10	08 décembre 2019	EDUCATEUR NON DIPLÔME	N°465 du 17/12/2019	moins 1 point et 50 €
11	15 décembre 2019	EDUCATEUR NON DIPLÔME	N°465 du 17/12/2019	moins 1 point et 50 €

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

## TERRAIN SUSPENDU

### FEMININES A 8 - POULE D

La commission des règlements donne son accord pour que les matchs

LIERS – VEZERONCE du 15/03/2020

LIERS – BREZINS du 29/03/2020

Se jouent sur le terrain de F.C. VOIRON MOIRANS suite à sanction.

## DECISIONS

### N°65 : MIRIBEL / F.C. BREZINS – FEMININES à 8 - D2 – PHASE 2 – POULE B – MATCH DU 8/12/2019.

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de MIRIBEL pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de BREZINS une demande d'évocation du club de MIRIBEL,

~~sur la participation de la joueuse Déborah DELHOMME, licence n° 2547883052, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.~~

~~La Commission des Règlements demande au club de BREZINS de lui faire part de ses observations avant le 17/12/2019, délai de rigueur.~~

~~La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de MIRIBEL, pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la FFF, et en ayant fait communication au club de BREZINS afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club n'a pas fait pour le 17/12/2019.~~

~~Considérant ce qui suit :-~~

~~La décision en date du **04/05/2019** de la Commission de Discipline a suspendu la joueuse DELHOMME Déborah de **3** matches ferme de suspension, décision applicable à compter du **10/06/2019**.~~

~~L'art 226 des R.G. de la F.F.F. – purge d'une suspension~~

~~« 1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).~~

~~Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ».~~

~~Cette joueuse devait purger sa suspension le 8/12/2019 et les deux matches suivants.~~

~~L'application de l'art. 226.8 des R.G. de la FFF : « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».~~

~~Dit que la joueuse ne pouvait participer à la rencontre en rubrique.~~

~~Par ces motifs :~~

~~La C.R. donne match perdu par pénalité au club de **BREZINS** pour en reporter le bénéfice au club de **MIRIBEL**.~~

~~**BREZINS** : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)~~

~~**MIRIBEL** : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)~~

~~Score de la rencontre : **1 / 0**~~

~~Inflige une amende de **107€** au club de **BREZINS** pour avoir fait jouer un joueur suspendu,~~

~~Inflige une suspension de **1 Match ferme supplémentaire** à la joueuse à compter du **lundi 23/12/2019**~~

~~Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.~~

~~Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.~~

## **N° 69 : MURETTE US 2 / EYBENS OC 3 - U18 – D2 - POULE A - Match du 14/12/19**

La commission des règlements a pris connaissance de la réserve d'avant match du club de LA MURETTE pour la dire irrecevable : Joueurs brûlés

L'équipe EYBENS 2 a joué le même jour contre NIVOLAS en D1.

L'équipe EYBENS 1 a joué le même jour à BOURGOIN 2 en R2.

**N° 70 : IZEAUX ES 1 / VERSAU AS 3 – SENIORS – D4 – POULE C – MATCH DU 15/12/2019.**

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de IZEAUX pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

**1ère partie :**

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de VERSAU 1 évoluant en R3, Poule G, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Aucun joueur brûlé.

L'équipe 2 du VERSAU a joué le même jour contre SAINT JOSEPH DE RIVIERE

**Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.**

**Dossier transmis à la commission** compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

**N°71 : GRESIVAUDAN AS 2 / NOTRE DAME DE MESSAGE AS1 – SENIORS – D4 – POULE A – MATCH DU 15/12/2019.**

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de NOTRE DAME DE MESSAGE pour la dire recevable : (Licence joueur)

Après vérification auprès du fichier de la LAURAFoot, il s'avère que le joueur du club GRESIVAUDAN :

KARTAL Emrah, non licencié à la date de la rencontre.

**Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de GRESIVAUDAN (moins un (-1) point, zéro (0) but) pour en reporter le bénéfice au club de NOTRE DAME DE MESSAGE AS 1 (trois (3) points, 3 (trois) buts).**

**Score de la rencontre : 0 / 0**

Le club de GRESIVAUDAN est amendé de la somme de 100€ pour avoir fait jouer un joueur non licencié.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

**CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 DECEMBRE 2019**

**(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

## 17-3 – Procédures et Sanctions :

En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **31 Décembre 2019**.

520296 ABBAYE US

533035 VILLENEUVE AJAT

552674 ES TARENTEISE

564194 GR JEUNES VEZERONCE HUERT DOLOMIEU

581081 RACING CLUB ALPIN FUTSAL

### PRESIDENT

Jean Marc BOULORD

06 31 65 96 77

### SECRETAIRE

Aline BLANC

---

## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

### REUNION DU MARDI 17 DECEMBRE 2019

Présents : MM. H. GIROUD-GARAMPON, J. SABATINO, F. NARDIN, J. DA CUNHA VELOSO.

Excusés : O. METE, C. FARRAT, D. FRANZIN.

### COURRIERS

#### CLUBS :

**VALLEE DE L'HIEN** : Mr ZULIN Clément a décidé de passer arbitre indépendant au mois de juillet 2019

Comme précisé au PV N°450 du mardi 20 AOUT 2019 il doit rester indépendant deux saisons. Les deux saisons sont 2019/2020 et 2020/2021.



Il peut prendre une licence d'arbitre dans votre club, il vous représentera au statut de l'arbitrage la saison 2021/2022.

### **RCA FUTSAL :**

Votre équipe une évoluant en LAURA FOOT votre demande doit être faite à la Commission Statut de l'Arbitrage de la LAURA FOOT.

Le Président  
H. GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire  
F. NARDIN

---

# COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 17 DECEMBRE 2019

## Bilan Détection U13 – 1er Tour Mercredi 20 Novembre 2019

**Lieux :** L'ISLE D'ABEAU et LE VERSOUD

**Encadrement :** Commission Technique : DOUBLET Stéphane, DE TYCHEY Thomas, BENLAHRACHE Mehdi, GAUTHERON Thibaut, BARRIERE Arthur, HAUW Alexandre, CLAPSON Raphaël, HUGONNARD-ROCHE Jérémy, NAVAS Sébastien, CAZANOVE David, HENRY Antoine et CT Elargie : GIRERD Sébastien, DESPLANCHES Anthony et LE GALL Guillaume

**Clubs représentés :** BOURGOIN FC - USVO GRENOBLE - MURETTE US - ECHIROLLES FC - OL.NORD DAUPHINE - EYBENS OC - REVENTIN - VILLENEUVE AJA - ST MARCELLIN OL. - ST MARTIN D HERES FC - VALLEE DU GUIERS - TOUR ST CLAIR FC - MANIVAL E.S. - SUD ISERE FC - SEYSSINET AC - VEZERONCE HUERT - VOIRON MOIRANS FC - DEUX ROCHERS FC – ESTRABLIN - SEYSSINS FC - MOS3R – ISLE ABEAU FC

**Nombre de joueurs U13 présents :** 108 garçons (dont 16 Gardiens de but)

**Résumé de l'action :** Suivant les sites chaque équipe à participer à 3 ou 4 matchs de 15 à 20 min.,

- + Echauffement associé à un travail technique et perceptif (25min.),
- + Echauffement et travail spécifique des Gardien de But (environ 25min.)
- + Tests de jongleries statiques x50 pieds droits, x50 pieds gauches et x20 têtes.

**Commentaire :** l'encadrement a observé un très bon comportement de tous les participants. Il constate certaine lacune dans les principes de jeu à respecter en fonction du statut de l'équipe :

« j'ai la possession du ballon » et « je n'ai plus la possession », du coup, il en découle un jeu plutôt lent avec une faible intensité. Il a été constaté tout de même une certaine homogénéité dans les équipes, ainsi qu'une faculté des joueurs à jouer ensemble (créer des réseaux de passes pour ne pas perdre le ballon) et à bien communiquer entre eux malgré qu'ils se découvrent pour la plupart sur ce rassemblement.

Tous les clubs convoqués du niveau U13 D1 et critérium étaient représentés sur cette action de détection, sauf le club du GRENOBLE FOOT38. Nous regrettons bien entendu leur absence, et nous prenons acte d'un dysfonctionnement administratif évoqué à postériori par le club. Pour ne pas pénaliser les joueurs, et leur laisser la possibilité d'être à la fois suivi dans le dispositif de Parcours de Performance Fédérale (PPF), initié par la Direction Technique Nationale, la Commission Technique organise régulièrement des observations dans les compétitions de cette catégorie, afin de sélectionner les meilleurs qui participeront au 2nd tour. Pour rappel, la participation des joueurs aux détections organisées par le district, est obligatoire et permet aux meilleurs du moment, d'accéder aux différentes phases de recrutement pour le concours du pôle espoirs à Lyon.

Un grand merci aux clubs de l'ISLE d'ABEAU FC et du VERSOUD FC, ainsi que leur commune respective, pour le prêt de leurs installations et pour avoir mis les jeunes joueurs dans les meilleures conditions pour s'exprimer sportivement. La Commission Technique remercie également les responsables de site et leur encadrement pour la qualité de leurs interventions et leur investissement dans cette action de détection.

**Prochaine détection le MERCREDI 12 FEVRIER 2020 (Rdv à partir de 14H) au stade de l'ISLE d'ABEAU : avenue du stade, 38080 l'Isle d'Abeau.**

## PPF U13 Garçons le MERCREDI 12 FEVRIER 2020 JOUEURS RETENUS

NOM	PRENOM	CLUB
FAYANT	NICOLAS	OND
SCHUBLER LECART	MATHIS	FCBJ
GABAREL	MATHIS	VEZERONCE
MERCIER PANOU	TRISTAN	VEZERONCE
GIGI VEGAS	EDOUARDO	VOIRON
VOILAND	BASILE	FCBJ
CLOT GODART	ROMAIN	VOIRON
GIRERD	BAPTISTE	VDGFC
OUAZIL EL YALAOUI	ZAKARIA	FCTC
MARTINEZ	TIMEO	FCBJ
MYAL	AMIR	REVENTIN
NYINDONG JEAN	WILLIAM	FCTC
DANDEVILLE	STAN	FCBJ
HOUZET	GASPARD	DOLOMIEU

GARCIA	KAÏS	VDGFC
DOS REIS BORGES	ENZO	ESTRABLIN
SIMIAND	LOUCA	MURETTE
JARLAUD	THEO	VOIRON
GILOW	ENZO	VEZERONCE
GELLENS	ALLOIS	VOIRON
BOMBRUN	HUGO	ESTRABLIN
TERRY	TOM	MOS2R
TRILLAT	LEO	VDGFC
BOREL	GAETAN	ESTRABLIN
ABDESSELEM	NEHYL	IDA
LARTAUD	SACHA	REVENTIN
CHEYNEL	ULYESSE	REVENTIN
BUTTARD	MATHIS	FC ECHIROLLES
EL ABED	JESSIM	FC ECHIROLLES
N'DIAYE	SOULEYMANE	OC EYBENS
JAZOULI	ADAM	OC EYBENS
MEYSENE	RAPHAEL	ES MANIVAL
LAFARGUE	JEREMY	ES MANIVAL
VINEY	NATHANAEL	SEYSSINS
LUYAT	TITOUAN	2ROCHERS
RANAIVOSON	LUCAS	ES MANIVAL
VUNDA	TEJI	AJA VILLENEUVE
LUANGA MAKAYABU	DAN	AJA VILLENEUVE
OUAJIF	NAEL	OC EYBENS
YACOUBA	ABDEL-MALIK	USVO
GOUADMA	ILIES	ST MARCELLIN
DA SILVA	ADRIANO	AC SEYSSINET
MALENGA NTUMBA	NOUNOU	AJA VILLENEUVE
BAGDAD	YSSAM	AJA VILLENEUVE
GIANNONE	ENZO	FC ECHIROLLES
SEBTI	YACINE	AC SEYSSINET
TORELLI	ENZO	ST MARCELLIN
BITH	NATAO	ST MARCELLIN
MANIGUET	EDDY	2ROCHERS
MASCARIN	ROMAIN	2ROCHERS
DJOHOR	AMOR	USVO
GOURI	NAEL	USVO
SEKERCI	MALIK	FC ECHIROLLES

ADUMEAU	BENJAMIN	FC ECHIROLLES
JAMPY	ARTHUR	OC EYBENS
POIZAT	DAMIEN	AC SEYSSINET
KHALIFA	ADIL	USVO
MADOUR	MARWANE	USVO

## NOUVEAU : FORMATION FUTSAL DECOUVERTE

LES 22 ET 23 FEVRIER 2020 A PONT DE CLAIX A PONT DE CLAIX  
L'INSCRIPTION EST OUVERTE EN LIGNE

### PRE-REQUIS

Etre licencié(e) FFF  
16 ans révolus

### PROGRAMME

Concevoir et mettre en place un programme pédagogique d'initiation au Futsal à destination du public U6 à U11

- Prendre en compte les caractéristiques des publics
- Mettre en place des contenus adaptés
- Conduire des séances de découverte et d'initiation au Futsal
- Optimiser l'organisation matérielle de la séance
- Présenter et animer la séance
- Apporter les correctifs et aménagements nécessaires
- Encadrer une équipe en toute sécurité, dans différentes formes de rencontres
- Remplir les tâches administratives liées à la rencontre
- Apporter des conseils en cours de match
- Optimiser les rotations des joueurs
- Préparer l'équipe pour les rencontres
- Entretenir un climat favorisant l'esprit sportif
- Arbitrer une rencontre de Futsal
- Organiser des actions en relation avec le projet du club

Mobiliser des créneaux et des surfaces pour la pratique du Futsal

Organiser des opérations promotionnelles

## METHODES ET SUPPORTS

Pédagogie de l'action : Mise en situation pratique, observation, découvertes de nouveaux savoirs, mise en situation pratique

Supports pédagogiques : vidéos, diaporamas ou documentations remises aux stagiaires

Livret stagiaire remis en début de formation

## FORMATIONS CFF4 les 23 et 24 Janvier 2020

Lieu Sassenage

Liste des inscrits :

NOM	CLUB
BELGHERZE SOFIEN	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BONDOUX PERRIN JONAS	GRENOBLE FOOT 38
CORTELL CHRISTOPHE	O. NORD DAUPHINE
DE HARO ANTOINE	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
DONOSO MARCELO	O.C. D'EYBENS
EL ABED KARIM	F.C. D'ECHIROLLES
GERARD JOSEPH	A.S. ST PRIEST
GHARBI AYMEN	GRENOBLE FOOT 38
HADJRI ROJDI	A.S. ST PRIEST
LE GALL GUILLAUME	F.C. SUD ISERE
LE GALL JEAN YVES	F.C. SUD ISERE
PERRIER REMI	U.S. LA MURETTE
RAIMO JEAN LUC	U. S. CASSOLARD PASSAGEOIS
SERVE FLORIAN	O. ST MARCELLIN
VANDERBEKE MATTHIEU	O. NORD DAUPHINE

## CERTIFICATION CFF3 19 FEVRIER 2020

LIEU SASSENAGE

LISTE DES INSCRITS :

Nom prénom	Club d'inscription à la Formation
AHANGA Tshenge	A. S. PONTCHARRA
AIT OUARET Abdelkader	F.C. D'ECHIROLLES
AZIZI Mohamed	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BAKHALK Mehdi	O.C. D'EYBENS
BOUHAZAMA Kamal	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BRIET Loic	CANDIDAT
BUISSON Emanuel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
CAM Metin	A.S.F. PORTUGAIS
CAZES Corentin	O. ST MARCELLIN
CHAVANT Richard	F.C. COTE SAINT ANDRE
COCUZZA Davy	U.S. JARRIE CHAMP
COSNARD Josselin	F.C. BALMES NORD ISERE
DE HARO Antoine	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
DEBOULLE Serge	ASF PORTUGAIS
DESPLANCHES Anthony	F.C. SEYSSINS
DONOSO Claudio	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
DONOSO Marcelo	O.C. D'EYBENS
EHRET Alexandre	CVL 38 FOOTBALL CLUB
GERVASONI Jean Francois	F.C. DES QUATRE MONTAGNES
GHARBI Aymen	GRENOBLE FOOT 38
GUERRAICHE Ghouleme	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
IMOUNGA Louis	A. S. PONTCHARRA
LA ROCCA Hugo	ENT.S. DU RACHAIS
MECHATI Farouk	MISTRAL F.C. GRENOBLE
MERLIN Axel	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
RAIMO Jean Luc	RAIMO
SYLLA Mohamed	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
VALADA Christophe	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
VARELAS Michael	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
VARGAS Cedric	U. S. BEAUVOIR ROYAS
VIVACQUA Lucie	CLAIX F.
WARRAK Samir	SAINT MARTIN D'HERES F. C.

# FORMATIONS 2019-2020

INSCRIPTION AUX CERTIFICATIONS

2018-2019	2019-2020
<p><b>1<sup>ère</sup> inscription</b> : automatique par le District suite à la formation initiale</p>	<p><b>1<sup>ère</sup> Inscription</b> : en ligne sur notre site (rubrique formations) par le club ou le stagiaire suite à la formation initiale</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification            Maximum : 3 éducateurs par club            Retour rapport stage : J-10</p>
<p><b>2<sup>ème</sup> inscription</b> ou plus (suite à échec au 1<sup>er</sup> passage ou absence) : <b>demande de réinscription par mail au District</b></p>	<p><b>2<sup>ème</sup> inscription</b> ou plus (suite à échec au 1<sup>er</sup> passage ou absence) : <b>Inscription en ligne sur notre site (rubrique formations) par le club ou le stagiaire</b></p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification            Maximum : 3 éducateurs par club            Retour rapport stage : J-10</p>

## INFO

Les sessions de formations et les certifications jusqu'à **FIN AVRIL 2020** sont ouvertes, pensez à vous inscrire dès à présent

**Important : Ne sont acceptés que 3 candidats du même club par formation**

## INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLEMENTAIRES)

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.

---

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

SAISON 2019 / 2020

---

*Réunion du Mardi 17 Décembre 2019*

---

**PRESIDENT** : CHASSIGNEU GUY

**Membres CDTIS** : BALDINO CATALDO - TOUILLON JEAN FRANCOIS

**Infos Commission** : Pour joindre la Commission : Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

**Courriers** : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : [terrains@isere.fff.fr](mailto:terrains@isere.fff.fr)

-----

**La Commission des Terrains  
« Installations Sportives et Infrastructures »  
vous souhaite à Tous de très Bonnes Fêtes.**

**Courriers envoyés :**

- MAIRIES : CHAMPIER - EYBENS
- LAURA FOOT : EYBENS
- CLUBS : CHAMPIER
- **Courriers recus :**
- MAIRIES : CHAMPIER - EYBENS – MEYLAN – ROCHE - ST CHEF - TREPT
- CLUBS : AS VER SAU
- DELEGUE : ASP BOURGOIN - VOIRON

**Demande d'Avis Préalable**: ST MARCELLIN (en cours) – SEPTEME (en cours) – ST GENIX les VILLAGES (en préparation)

**Confirmation de classement à prévoir:**

- **Eclairage** : – ST CHEF - ST SAUVEUR – ST GEORGES de COMMIERS
- **Installation Sportive** : EYBENS (Piot) - ST GEORGES DE COMMIERS – ROCHE GRENOBLE (ARGOUGES)

**Avis Technique Favorable**: - Club de **PONTCHARRA** peut utiliser l'installation Sportive « ILE FRIBAUD » suite au courrier de la Mairie de PONTCHARRA pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2019/2020

-----

Club **FC LA COTE ST ANDRE (U15 et U18D1)** pour utiliser l'installation Sportive Terrain synthétique avec vestiaires du gymnase.

-----

Club de **FROGES** suite aux problèmes rencontrés sur le terrain principal « MARIUS MARAIS » (pelouse dégradée), le club de FROGES peut utiliser son terrain annexe (**Stabilisé**) pour ces rencontres officielles. Cette aire de jeu possède le classement de niveau 6.

Club de **ROCHE**, suite à un échéancier transmis à la CDTIS, le terrain municipal de ROCHE peut-être utilisé en compétition officielle pour la saison 2019/2020. Le classement définitif de cette installation sera effectué dans les prochaines semaines.

-----

Club **ASP BOURGOIN**, peut utiliser l'installation sportive de « **PRE-POMMIER** ». Installation en cours de classement au niveau 5SYE. La CDTIS donne un avis technique favorable tout en faisant remarquer que le **club organisateur** doit prévoir la sécurité des joueurs lors du trajet aux sanitaires (extérieur).

-----

Le club **OL ST MARCELLIN** peut utiliser l'installation sportive de **SORANZO 2** (Synthétique) Installation en cours de classement pour le niveau **6SYE**. La CDTIS donne un avis technique favorable tout en faisant remarquer que le club organisateur doit prévoir la sécurité des officiels et joueurs.

### CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'Assemblée Générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition. Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

## RAPPEL : ACCESSION

**Dans le cadre d'une accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité au présent règlement devra être réalisée dès la 1<sup>ère</sup> année, possibilité de renouveler 1 voir 2 ans. Le délai prévu, en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation Sportive et la CDTIS, signé par les deux parties dès la première année d'accession.**

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

**Art 40.1 :** Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

**Note :** Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	<b>D1 –D2</b>	<b>D1</b>
Niveau 6	<b>D3 à D5</b>	<b>D2 - D3</b>
Niveau Foot à 11	<b>Autres</b>	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	<b>Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3</b>	

**Rappel : Installations Sportives :** 1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition.

Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

**Rappel Sécurité sur aire de jeu :** Pour les buts repliables, ceux-ci en position repliée, devront respecter la largeur de la zone de dégagement de 2.50m minimum.

**Dans le cas où cette largeur ne serait pas respectée, prévoir de réduire la largeur de l'aire de jeu (Symétrique) de façon à obtenir cette largeur de sécurité.**

*La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.*

## **NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2019 / 2020**

**Présents :** Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

**Courriers:** BIEVRE ISERE - LAURAFoot –

**Note aux clubs :** Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités, collectivités qui ont des projets (**d'Equipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2019/2020**).

De prendre contact avec la Commission FAFA pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : [terrains@isere.fff.fr](mailto:terrains@isere.fff.fr)

**Important :** Pour tous les travaux d'équipements importants (**Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages**) il est impératif de faire une **demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA.**

**Avis préalables :**

- [Demande d'avis préalable pour une installation sportive](#)
- [Demande d'avis préalable pour un éclairage](#)

Renvoyez-les, accompagnés des pièces complémentaires, à la CDTIS-ISERE (pour trouver).

**Ne pas attendre le mois d'avril 2020 pour présenter les dossiers FAFA, il sera trop tard**

**Les Nouveaux dispositifs « FAFA 2019 – 2020 », peuvent être consultés sur la page d'accueil du District de l'ISERE**

### **Les Nouvelles Fiches Projet 2019-2020**

[https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc\\_fafa\\_emploi\\_clubs\\_2019\\_2020.pdf](https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_emploi_clubs_2019_2020.pdf)

[https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc\\_fafa\\_equipement\\_clubs\\_collectivites\\_2019\\_2020.pdf](https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_equipement_clubs_collectivites_2019_2020.pdf)

[https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc\\_fafa\\_terrains\\_beach\\_soccer\\_2019\\_2020.pdf](https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_beach_soccer_2019_2020.pdf)

[https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc\\_fafa\\_terrains\\_foot5\\_2019\\_2020.pdf](https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_foot5_2019_2020.pdf)

[https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc\\_fafa\\_terrains\\_futsal\\_exterieur\\_2019\\_2020.pdf](https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_terrains_futsal_exterieur_2019_2020.pdf)

[https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc\\_fafa\\_transport\\_clubs\\_2019\\_2020.pdf](https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/10/cdc_fafa_transport_clubs_2019_2020.pdf)

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances Fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également,

aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ».

Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa>, afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

D'autre part, dans le cadre du partenariat établi entre la LAuRAFoot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets « équipements » portés par les collectivités ou les clubs peuvent prétendre à l'attribution d'une aide financière complémentaire allouée par le Conseil Régional au titre du schéma de cohérence régionale du football en joignant à leur demande FAFA le document suivant :

[Formulaire de demande de subvention Région Plan Football](#). [Formulaire à demander à la commission](#)

## **RAPPELS :**

**L'instruction des dossiers F.A.F.A doivent exclusivement s'effectuer via l'outil informatique.**

La commission F.A.F.A du District de l'ISERE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.



# L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 465

**JEUDI 19 DECEMBRE 2019**